



Normalisation comptable

Cas du Maroc

Séminaire thématique de l'AIST
Trésorerie Générale du Royaume du Maroc
Rabat – 17 et 18 juin 2015

Noureddine BAMOU



الخزينة العامة للمملكة
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME



Plan de la présentation

1

Aperçu sur le système comptable actuel

2

Spécificités de la comptabilité de l'Etat

3

Contraintes et processus de la réforme comptable

4

Conduite de changement

5

Conclusion

Aperçu sur le système actuel de la comptabilité

- Une Comptabilité basée sur le système de caisse ;
- Une Comptabilité hybride composée de:
 - Comptes budgétaires;
 - Comptes financiers;
 - Comptes de trésorerie.
- Une Nomenclature sous forme de groupes de comptes;
- Une Architecture comptable organisée à travers les circonscriptions financières du Royaume .

Spécificités de la comptabilité de l'Etat

Articulation entre comptabilité budgétaire et comptabilité de l'Etat

- Le budget de l'Etat est la source des opérations
- Une Cohérence entre la nomenclature budgétaire et comptable :
 - Intitulés de certains comptes respectant les dénominations budgétaires (CST, SEGMA,...)
 - Intitulés des comptes (produits & charges) correspondent aux rubriques budgétaires (recettes & dépenses)
- Les opérations budgétaires et comptables sont concomitantes.

Spécificités de la comptabilité de l'Etat

Prise en compte de la réglementation marocaine

Critère de propriété juridique vs principe de contrôle- IPSAS 17

Exemple : Cas des immobilisations corporelles (parc immobilier)

- Dans le cas de la concession des biens ou de leur mise à disposition à des tiers, le critère de contrôle impliquerait la sortie du bien du bilan de l'État sans pouvoir être intégré dans le bilan de l'entité qui le reçoit (cf. CGNC).
- Dans le cas où les biens sont mis à disposition de l'Etat, le critère de contrôle impliquerait la prise en compte du bien au bilan de l'État tout en continuant à figurer au bilan de l'entité propriétaire.

Spécificités de la comptabilité de l'Etat

Prise en compte de la réglementation marocaine

Principe de rattachement à l'exercice :

Exemple : Cas des opérations sans contrepartie (impôts et taxes) IPSAS 23

- **L'impôt sur les sociétés :**
les acomptes seront imputés à l'exercice d'encaissement et le solde de régularisation sera imputé au titre de l'exercice N+1 (année de déclaration de l'IS);
- **L'impôt sur le revenu :**
 - **l'IR sur déclaration** est rattaché à l'exercice N, alors qu'il concerne les revenus de l'année N-1;
 - **l'IR sur rôles :**
le rattachement est fait sur la base de l'émission du rôle (professions libérales); le fait générateur est l'exercice d'émission du rôle N+1

Spécificités de la comptabilité de l'Etat

Prise en compte de la réglementation marocaine

Réévaluations à la clôture de l'exercice

Exemple 1 : Cas des emprunts (IPSAS 5, IPSAS 19)

- La provision pour risques de change est déterminée en prenant en compte le montant des remboursements prévus au titre de l'exercice qui suit.

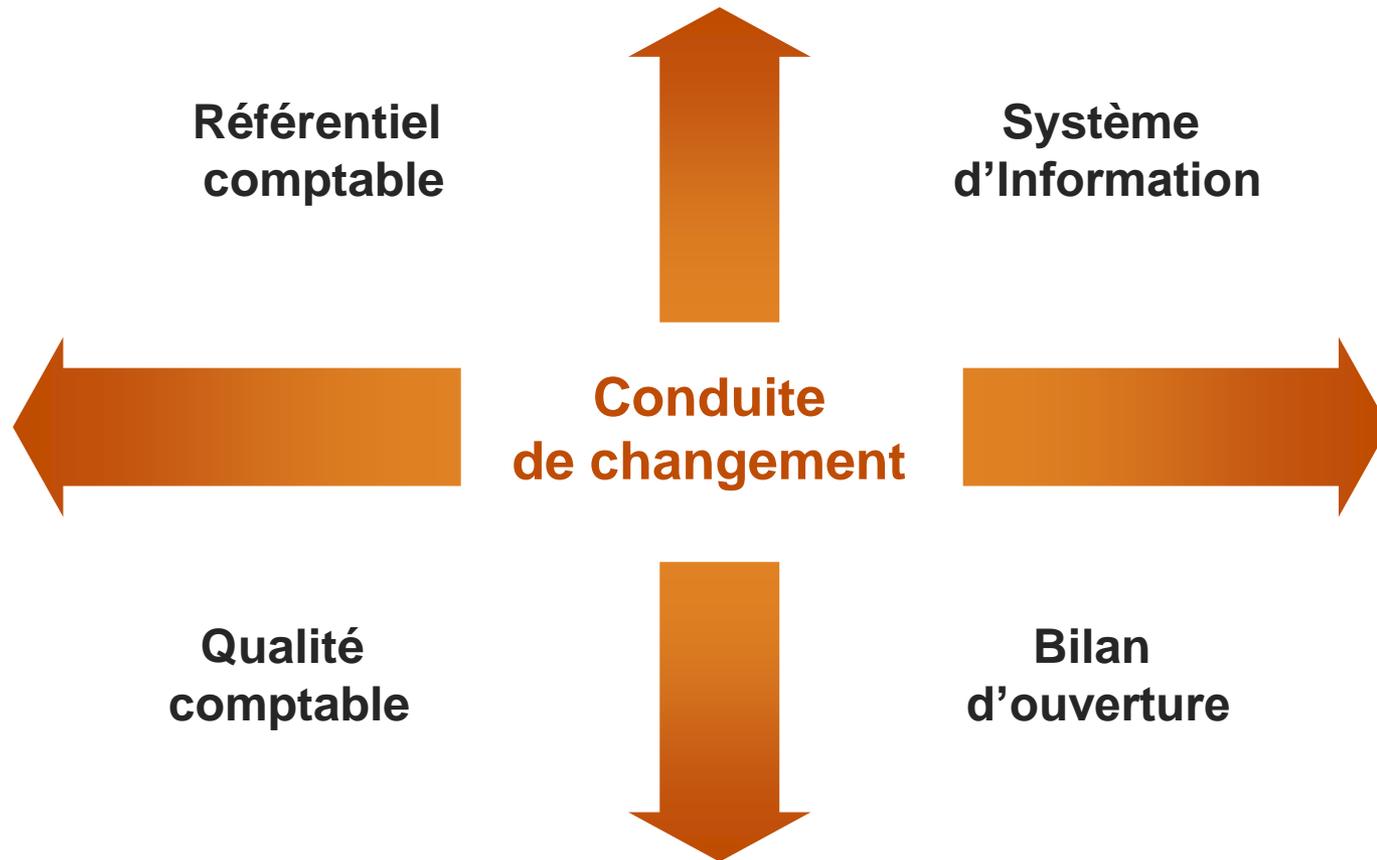
Exemple 2 : Cas des participations de l'État

- La valeur retenue est celle figurant aux bilans des établissements publics

Exemple 3 : Cas des immobilisations corporelles et incorporelles (IPSAS 17)

- Les gains latents ne sont pas comptabilisés

Processus de la réforme comptable



Un environnement institutionnel complexe, des partenaires divers et des composantes multiples, ce qui nécessite une forte implication à tous les niveaux et une conduite de changement en continue

Processus de la réforme comptable

Le référentiel comptable de l'Etat

Comprend un corpus composé de quatre grands volets :

- Le cadre conceptuel ;
- Le recueil des normes ;
- Le plan de comptes ;
- Les modalités de fonctionnement des comptes.

Processus de la réforme comptable

Présentation du cadre conceptuel

Choix opérés :

- Une comptabilité à base de droits constatés ;
- Le respect du cadre juridique et institutionnel spécifiques aux opérations de l'État ;
- La veille à la convergence avec les normes internationales du secteur public (IPSAS) ;
- L'articulation de la comptabilité de l'Etat avec la comptabilité budgétaire;
- Le respect des principes fondamentaux de la comptabilité : permanence, prudence, spécialisation, régularité et sincérité.

Processus de la réforme comptable

Recueil des normes comptables de l'Etat

- Norme 1** : **Etats financiers** (IPSAS 1 “Presentation of Financial Statements” and IPSAS 2 “Cash Flow Statements”) ;
- Norme 2** : **Immobilisations incorporelles** (IAS 38);
- Norme 3** : **Immobilisations corporelles** (IPSAS 17 “Property, Plant and Equipment”/IAS 16);
- Norme 4** : **Immobilisations financières** (IAS 22) ;
- Norme 5** : **Stocks** (IPSAS 12 “Inventories” / IAS 2);
- Norme 6** : **Créances de l'actif circulant** (IPSAS 23 « Revenue from non exchange transactions (taxes and transfers) ») ;
- Norme 7** : **Composantes de la trésorerie de l'Etat** ;
- Norme 8** : **Dettes financières et les coûts d'emprunts** (IPSAS 4 “The Effects of Changes in Foreign Exchange Rates” and IPSAS 5 “Borrowing Costs” / IAS 21 and 23);
- Norme 9** : **Provisions pour risques et charges, dettes non financières et autres passifs** (IPSAS 19 “Provisions, Contingent Liabilities and Contingent Assets”/IAS 37);
- Norme 10** : **Produits régaliens** (IPSAS 23 “Revenue from non exchange transactions (taxes and transfers)”) ;
- Norme 11** : **Produits non régaliens** (IPSAS 9 “Revenue from Exchange Transactions” / IAS 18);
- Norme 12** : **Charges** ;
- Norme 13** : **Engagements hors-bilan** (IPSAS 1 “Presentation of Financial Statements”).

Processus de la réforme comptable

Plan de comptes de l'Etat

- **Classe 1** : Situation nette et comptes de financement permanent ;
- **Classe 2** : Comptes d'actif immobilisé ;
- **Classe 3** : Comptes d'actif circulant (hors trésorerie) et comptes de liaisons internes ;
- **Classe 4** : Comptes de passif circulant (hors trésorerie) ;
- **Classe 5** : Comptes de trésorerie ;
- **Classe 6** : Comptes de charges ;
- **Classe 7** : Comptes de produits ;
- **Classe 8** : Engagements hors-bilan ;
- **Classe 9** : Comptabilité analytique budgétaire ;

Principes généraux de fonctionnement

- Descriptif détaillé des mouvements affectant les comptes ;
- Le principe général de rattachement à l'exercice est la naissance d'un droit ou d'une obligation.
- La naissance d'un droit ou d'une obligation est traduite dans les différentes catégories d'actifs, de passifs, de produits et de charges

Processus de la réforme comptable

La mise en place du système d'information (S.I)

Les apports attendus

- Automatisation des processus financiers et budgétaires ;
- Amélioration de la qualité des données comptables ;
- Simplification et modernisation des circuits comptables de l'Etat ;
- Renforcement du contrôle, sécurisation et traçabilité des opérations comptables ;
- Amélioration des délais de traitement des opérations comptables de l'Etat et de production de l'information comptable ;
- Reporting et aide à la décision.

Processus de la réforme comptable

La mise en place du système d'information (S.I)

Le périmètre fonctionnel répond aux besoins :

- de la comptabilité à trois dimensions (budgétaire, générale et analytique);
- de la centralisation comptable ;
- du pilotage et du reporting;
- de la consolidation des comptes du secteur public;
- d'analyse financière.

Processus de la réforme comptable

Bilan d'ouverture : Un socle de départ et une trajectoire d'enrichissement

- Prise en compte des contraintes des partenaires et de leurs environnements;
- Démarche graduelle et itérative : département des finances en première phase;
- Processus continu d'enrichissement et de fiabilisation;
- Critères de recensement;
- Critères d'évaluation :

ACTIF - Immobilisations

- ▶ Recensement selon le critère de la propriété juridique
- ▶ Evaluation :
 - coût d'acquisition : actifs acquis à titre onéreux
 - coût de production : actifs produits en interne
 - valeur du marché : actifs reçus à titre gratuit

PASSIF - Dettes

- ▶ Les dettes financières : comptabilisées au titre de l'exercice de la réalisation de la dette
- ▶ Les dettes non financières et les autres passifs : évaluées à leur valeur nominale

Processus de la réforme comptable

Bilan d'ouverture - Assainissement des comptes

- Comptes concernés : tous les comptes qui présentent un potentiel d'apurement significatif
- Critère de priorité : les comptes d'imputation provisoires et de consignation
- Implication des comptables publics dans cette opération
- Schéma de gouvernance
- Reprise des soldes
 - Exploitation des soldes des comptes de la balance générale;
 - Détermination des soldes extra comptables ;
 - Intégration desdits soldes dans le bilan d'ouverture au titre de l'exercice 2011.

Processus de la réforme comptable

Les contraintes rencontrées :

- Conceptuel :
 - un référentiel qui allie entre la convergence avec les standards internationaux et l'intégration des spécificités de l'Etat.
- Règlementaire :
 - Prise en compte des procédures règlementaires, budgétaires et financières ;
 - Adaptation des textes régissant la comptabilité de l'Etat ;
- Organisationnel :
 - Nécessité de mise en place d'une organisation comptable adéquate (pour le suivi des stocks, immobilisations, fournisseurs, dette, parc auto, ...etc.)
- Technique :
 - Multitude d'applicatifs informatiques par métier ;
- Ressources humaines :
 - Insuffisance de ressources humaines qualifiées en comptabilité.

Conduite du changement



Mise en place d'un plan de conduite de changement de la réforme comptable de l'Etat, à travers les actions suivantes:

- Journées de sensibilisation à l'opération de recensement du patrimoine;
- Séminaires et colloques;
- Mise en place d'un site web;
- Renforcement des capacités;
- Sensibilisation autour du S.I;
- Communication.

Conclusion

Défis liés à l'adoption des IPSAS

- Instabilité des IPSAS : révision biennale ;
- Difficulté dans la détermination de la portée et de la limite des «opérations sans contrepartie» ;
- Non traitement de l'articulation entre le budget et la comptabilité ;
- Les IPSAS sont largement basés sur les IAS/IFRS ;
- Révision de la gouvernance de l'IPSAS Board en termes de légitimité, crédibilité et de responsabilisation (BM, FMI, OCDE).

Conclusion

Facteurs clés de réussite

- Œuvrer pour l'acceptation et l'appui politiques;
- Se doter d'une équipe de professionnels en matière de comptabilité;
- Traiter en amont les procédures budgétaires et financières qui sont à l'origine des opérations comptables;
- Instaurer une organisation comptable fixant les rôles et responsabilités des acteurs;
- Adopter une démarche progressive et une approche tenant compte des spécificités de l'Etat;
- S'ouvrir sur le monde et capitaliser sur les leçons et bonnes pratiques des autres pays.



Merci pour votre attention